

Jesuis heureux
serai instruit
actif
en santé



Septembre 2018 | Numéro 23

Les trajectoires familiales diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1990

Par Hélène Desrosiers et Karine Tétreault, avec la collaboration d'Amélie Ducharme¹

Introduction

Les changements matrimoniaux survenus depuis plus d'un demi-siècle déjà ont profondément modifié le visage de la vie familiale au Québec. La baisse de la popularité du mariage, la diffusion de la cohabitation, la croissance de l'instabilité conjugale et des remises en union à la suite d'une séparation sont au nombre des moteurs principaux des changements qu'ont connu et que continuent de connaître les enfants dans leur environnement familial. Les familles monoparentales ou recomposées ne sont pas des phénomènes nouveaux. Par contre, celles-ci sont proportionnellement plus nombreuses et plus diversifiées qu'auparavant. En 2016, c'est près d'un enfant québécois de 0 à 14 ans sur trois (32 %) qui vivait soit dans une famille monoparentale (19,6 %), soit avec un beau-parent (8,0 %) ou avec ses deux parents biologiques et des demi-frères ou demi-sœurs par alliance (4,3 %)².

Pendant longtemps, seules les données provenant de recensements ou d'enquêtes transversales, c'est-à-dire menées à un point donné dans le temps, nous permettaient d'avoir une idée du contexte familial changeant dans lequel vivent les enfants. Or, ces sources de données ne nous renseignent pas sur les trajectoires individuelles qui se profilent derrière un environnement familial donné. C'est sans compter que, jusqu'en 2011, le recensement ne permettait pas d'identifier les familles recomposées parmi l'univers plus large des familles biparentales. Pour documenter les trajectoires conjugales et familiales, il faut nécessairement recueillir des renseignements détaillés sur l'histoire des personnes interrogées. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1980 que des données d'enquêtes longitudinales ont permis de rendre compte de la diversité croissante des

trajectoires familiales des enfants au Canada. Par exemple, l'observation rétrospective longitudinale obtenue à partir des différentes éditions de l'*Enquête sociale générale* menée par Statistique Canada a montré que de plus en plus d'enfants connaissaient la monoparentalité et que cela se produisait de plus en plus tôt dans leur parcours de vie (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005; Marcil-Gratton, Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2000). Parallèlement, la réalisation de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ) au Canada, puis de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ) ont permis non seulement de décrire l'évolution de l'environnement familial des enfants au fil des générations, mais de répondre à certains questionnements quant aux répercussions de cette évolution sur le déroulement de l'enfance (pour une revue, voir Castagner Giroux, Le Bourdais et Pacaut, 2016).

S'inscrivant en continuité avec des travaux antérieurs menés à partir des données de l'ELDEQ (voir, par exemple, Cyr et collab., 2011; Desrosiers et Simard, 2010; Ducharme et Desrosiers, 2008; Pelletier, 2016), le présent bulletin vise deux objectifs : 1. illustrer la diversité des parcours familiaux suivis par les enfants nés au Québec de la naissance à 17 ans en raison des comportements conjugaux des deux parents ; 2. lorsque les parents ne vivent pas ensemble, décrire certains éléments de la vie familiale, notamment, le partage du temps d'habitation après la séparation, le soutien financier du père ainsi que le climat entre les parents et la satisfaction de la mère quant à l'implication parentale et financière du père.

1. Les auteurs remercient Bertrand Perron pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte et Luc Belleau pour la pondération des données. Les remerciements s'adressent également à David Pelletier (Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Centre Urbanisation, Culture Société) pour ses commentaires sur la section du texte concernant le partage du temps d'habitation et les contacts avec l'autre parent après la séparation.

2. Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016040 au catalogue de Statistique Canada. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Source des données

Les données présentées portent sur un échantillon d'environ 2 000 enfants suivis de la naissance à 17 ans¹ dans le cadre de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ 1998-2015; voir l'encadré *À propos de l'enquête* à la page 20). Cette étude unique à passages répétés permet de suivre un échantillon représentatif des enfants nés au Québec à la fin des années 1990, les parcours familiaux empruntés au gré de la formation et de la rupture d'union des parents, en plus de fournir de nombreux renseignements sur le développement des enfants, sur leur parcours scolaire, etc. L'un des avantages de l'ELDEQ est que, contrairement aux enquêtes plus traditionnelles, elle fournit des renseignements non seulement sur la situation conjugale du parent résidant dans le ménage participant à l'enquête, mais aussi sur celle de l'autre parent dans le cas des enfants ayant vu leurs parents se séparer. En ce qui concerne les enfants dont les parents sont séparés, on recueille également des renseignements relatifs au partage du temps d'habitation et aux contacts avec l'autre parent biologique.

La plupart des données utilisées proviennent du Questionnaire informatisé rempli par l'intervieweuse (QIRI). Pour recueillir les renseignements sur les enfants et leurs familles, on a interrogé la personne qui connaît le mieux l'enfant (PCM), soit la mère biologique dans la grande majorité des cas. Le QIRI comporte une section détaillée qui permet de documenter les événements de la vie conjugale et parentale des deux parents, non seulement depuis la naissance de l'enfant, mais aussi antérieurement². Certains renseignements tels que la satisfaction quant à la participation financière et à l'implication de l'autre parent ainsi que le climat entre les parents séparés sont aussi recueillis auprès de la mère à l'aide du questionnaire autoadministré qui lui est destiné³.

Comme la présente analyse s'intéresse aux parcours familiaux attribuables aux comportements conjugaux des deux parents ainsi qu'au partage du temps d'habitation après la rupture, les enfants dont l'un des parents biologiques est décédé à un moment ou à un autre entre leur naissance et l'âge de 17 ans ont été exclus de l'analyse. Ces cas représentent un très faible pourcentage (environ 2 %) de la population à l'étude, dont près de 1 % a vécu la séparation de leurs parents avant le décès de l'un d'entre eux.

Les données présentées dans le présent bulletin sont pondérées et, de ce fait, ont fait l'objet d'ajustements statistiques afin de permettre la généralisation des résultats à la population visée, soit les jeunes de 17 ans nés au Québec à la fin des années 1990 vivant avec au moins un de leur parent biologique et dont l'autre parent n'est pas décédé; cela représente près de 85 % des jeunes de 17 ans qui vivaient au Québec en 2015⁴. De plus, le plan de sondage complexe de l'enquête a été considéré dans le calcul de la précision des estimations et la production des tests statistiques. À moins d'avis contraire, les différences signalées dans le texte sont significatives au seuil de 0,05.

1. Il s'agit de l'échantillon admissible au suivi longitudinal. Les enfants avaient entre 16,5 ans et 17,5 ans au moment de la collecte de 2015.

2. Cette section a été développée par Nicole Marcil-Gratton, alors chercheuse au département de démographie de l'Université de Montréal. Comme elle s'adresse seulement aux parents biologiques de l'enfant, les jeunes ne vivant pas avec l'un ou l'autre de leurs parents biologiques à 17 ans (en famille d'accueil ou adoptive, avec leur grands-parents ou autre personne) sont exclus d'emblée. Ces cas représentent moins de 2 % des jeunes de 17 ans visés par l'ELDEQ.

3. Certaines études ont souligné les lacunes de cette approche en raison de la divergence des données recueillies auprès des deux parents séparés sur des sujets tels que l'implication du père auprès des enfants ou le niveau de soutien financier offert (Braver et autres, 1991; Lapierre-Adamcyk, Le Bourdais et Martin, 2009; Schaeffer, Seltzer et Klawitter, 1991). Malheureusement, bien que des renseignements sur quelques aspects entourant la séparation aient été recueillis lors de certains volets de l'ELDEQ auprès des pères non résidants, les taux de réponse trop faibles obtenus ne permettent pas de dresser un portrait représentatif de leur point de vue.

4. Les données de l'ELDEQ concernent une cohorte d'enfants nés au Québec à la fin des années 1990 et excluent par conséquent les jeunes de 17 ans arrivés au Québec après leur naissance, soit près de 13 % des jeunes qui avaient 17 ans en 2015. Source: Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées de la Régie de l'assurance maladie du Québec, 2015.

La diversité des configurations familiales chez les jeunes de 17 ans

Avant de décrire de façon détaillée les parcours familiaux suivis par les jeunes de 17 ans, il est intéressant de dresser un portrait de leur situation familiale à deux moments dans le temps, soit à leur naissance et à 17 ans. Pour cela on s'appuie ici sur le critère de corésidence, traditionnellement utilisé dans les sources statistiques dont on dispose pour documenter la composition des familles. Plus précisément, on s'intéresse ici aux liens qui unissent l'enfant cible aux adultes du ménage qui en assument la responsabilité (y compris le nouveau conjoint du parent biologique) ainsi qu'aux autres enfants vivant habituellement avec lui. On cherche à décrire la famille immédiate au sein de laquelle vit l'enfant, peu importe qu'il y ait coexistence d'une autre unité familiale au sein du même ménage ou que d'autres personnes, apparentées (ex. : grands-parents, tantes) ou non (ex. : colocataire), vivent sous le même toit.

Aux fins de la figure 1 (voir page suivante), les enfants ont été regroupés selon quatre types de ménages :

1. **les ménages biologiques intacts** qui ne comprennent que des enfants vivant avec leurs deux parents biologiques ou adoptifs dans le ménage participant à l'enquête³;
2. **les ménages biologiques recomposés** qui abritent un couple vivant avec l'enfant cible issu de leur relation et au moins un enfant issu d'une union antérieure de l'un ou l'autre parent ;
3. **les ménages recomposés** qui comptent un parent biologique vivant avec un conjoint ou une conjointe n'ayant pas de lien biologique avec l'enfant cible ; ce conjoint peut ou non avoir des enfants issus d'une union antérieure cohabitant dans le ménage ;
4. **les ménages monoparentaux** qui regroupent des enfants vivant avec un seul parent.

Comme on peut le constater, à la naissance, environ 8 jeunes sur 10 (82 %) résidaient avec leurs deux parents biologiques dans un ménage biologique intact, c'est-à-dire incluant uniquement des enfants issus de cette union, tandis que 10 % vivaient avec leurs deux parents biologiques et des demi-frères ou demi-sœurs issus d'une union antérieure de l'un ou l'autre parent⁴.

Ces situations familiales sont moins fréquentes à 17 ans, alors que 56 % des jeunes vivaient dans un ménage biologique intact, et seulement 2 % vivaient avec leurs deux parents biologiques et des demi-frères ou des demi-sœurs. La diminution dans le temps des jeunes appartenant à un ménage biologique recomposé pourrait tenir en partie au fait que certains jeunes ont vu leur demi-fratrie quitter le foyer familial.

Parallèlement, on observe une hausse notable de la proportion de jeunes qui vivent avec un seul parent. Ainsi, près d'un jeune de 17 ans sur quatre (24 %) vivait avec un parent seul, lequel était, dans la grande majorité des cas (90 %), leur mère biologique, alors que c'était le cas d'environ 8 % des enfants à la naissance. Enfin, environ 18 % des jeunes de 17 ans cohabitaient avec l'un de leurs parents et son conjoint qui n'était pas le parent biologique, soit 15 % avec un beau-père et 2,7 % avec une belle-mère.

Si l'on tient compte du type d'union des parents, c'est une minorité (39 %) des jeunes nés au Québec et âgés d'environ 17 ans en 2015 qui appartenaient à un ménage composé d'un couple *marié* vivant uniquement avec leurs enfants issus de cette relation, soit une proportion similaire à celle observée à la naissance (41 %) (données non présentées). Toutefois, cette apparente stabilité camoufle des mouvements entre différentes situations familiales ; par exemple, certains jeunes ont vu leurs parents se marier après leur naissance⁵, alors que d'autres jeunes issus d'un couple marié ont vu leur demi-fratrie quitter le foyer familial ou leurs parents se séparer après leur naissance, comme on le verra plus loin. En d'autres termes, ce ne sont pas nécessairement les mêmes jeunes qui sont présents dans ce type de ménage à la naissance et à 17 ans.

Le réseau « parental » : les parents et leurs conjoints

Considérant qu'environ 42 % des jeunes de 17 ans visés par cette étude ne vivaient pas avec leurs deux parents biologiques (voir figure 1), c'est autant de jeunes qui sont susceptibles d'appartenir à « deux familles », soit de vivre avec un de leurs parents dans le ménage participant à l'enquête et avec leur deuxième parent dans un autre ménage. Par conséquent, le jeune peut être appelé à circuler entre le foyer de sa mère et celui de son père, selon un partage de temps variable (voir plus loin dans le texte). Ainsi, dans le cas des enfants ne vivant pas avec leurs deux parents biologiques, le réseau familial peut inclure non seulement le parent biologique non résidant, mais aussi un nouveau conjoint susceptible de représenter une figure parentale. La figure 2 fournit un aperçu du réseau familial *potentiel* de l'enfant, c'est-à-dire sans égard au partage du temps d'habitation ou au contact que l'enfant entretient avec le parent non résidant. Comme on peut le voir, on estime qu'environ 28 % des jeunes de 17 ans (9 % + 6 % + 8,1 % + 4,4 %) avaient potentiellement accès à un beau-parent (dans le ménage participant à l'enquête ou dans celui de l'autre parent). Cette proportion est nettement plus élevée que celle observée uniquement à partir du ménage participant à l'enquête (18 % ; voir figure 1).

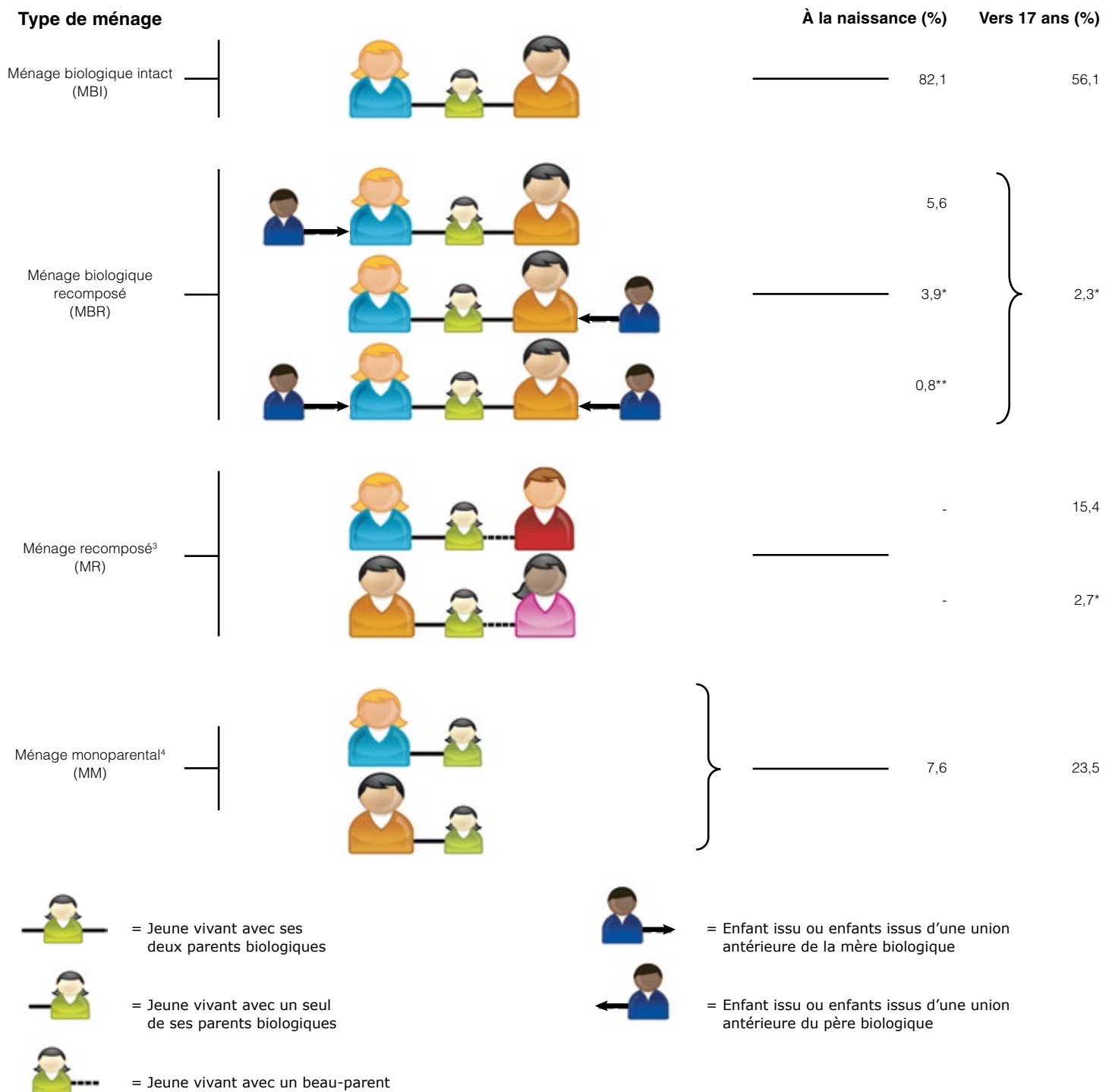
3. Les jeunes sont ici considérés comme vivant en ménage biologique intact, à tout le moins sur le plan résidentiel, si l'un ou l'autre de ses parents a des enfants d'une union antérieure, mais qu'aucun d'entre eux ne vit dans le ménage.

4. Il s'agissait à peu près à parts égales de familles où les enfants issus d'unions antérieures étaient des enfants de la mère ou des enfants du père. Beaucoup plus rarement le jeune est né dans une famille recomposée, dite complexe, où étaient déjà présents des enfants du père et de la mère (voir figure 1).

5. Parmi les jeunes de 17 ans vivant dans un ménage composé d'un couple marié vivant uniquement avec leurs enfants issus de cette relation, environ 2 sur 10 (18 %) ont vu leurs parents se marier après leur naissance.

Figure 1

Répartition des jeunes d'environ 17 ans¹ selon le type de ménage à leur naissance et au moment de l'enquête², Québec, 1998 et 2015



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé. En raison de la population visée, les pourcentages observés à la naissance peuvent différer légèrement de ceux présentés dans d'autres publications tirées de l'ELDEQ (voir, par exemple, Desrosiers et Simard, 2010).

2. Cette typologie décrit uniquement le type de ménage dans lequel vivait l'enfant au moment de l'enquête. Le ménage peut inclure d'autres personnes ayant un lien de parenté avec l'enfant (ex. : grand-parent, tante, etc.) ou non (ex. : chambreur, pensionnaire). Sont exclus de cette typologie quelques enfants ne vivant avec aucun de leurs parents biologiques.

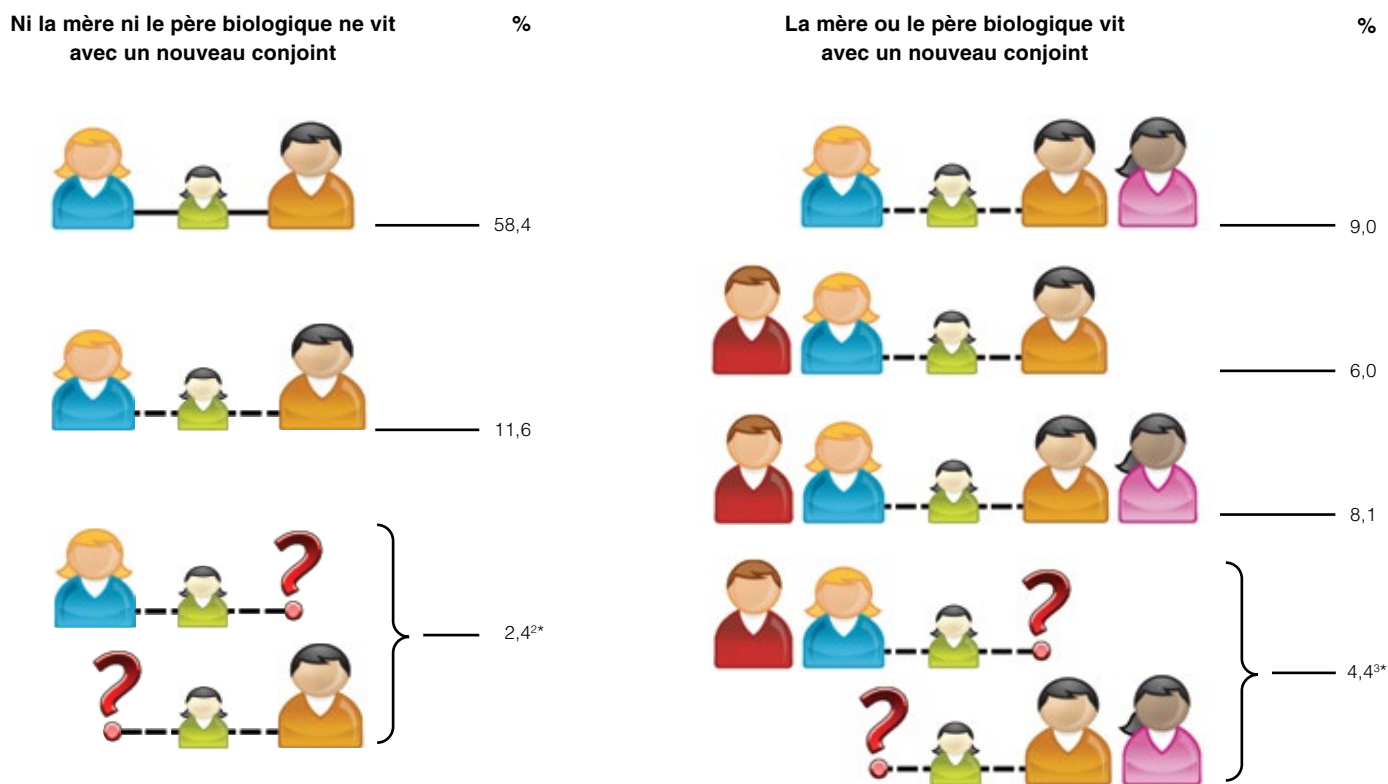
3. Notons que le ménage peut inclure ou non des enfants issus de l'union antérieure du beau-parent.

4. Dans la quasi-totalité des cas (90 %), le parent seul présent dans le ménage (vers 17 ans) est la mère biologique.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

Figure 2

Répartition des jeunes d'environ 17 ans¹ selon leur réseau parental potentiel (sans égard au partage du temps d'habitation ou aux contacts avec l'autre parent), Québec, 2015



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

2. Le jeune vit avec sa mère ou son père, mais on ne connaît pas la situation de l'autre parent biologique.

3. Le jeune vit avec un parent biologique et un beau-parent, mais on ne connaît pas la situation de l'autre parent biologique.

Note : Le trait plein signifie que les parents biologiques vivent ensemble, tandis que les pointillés indiquent qu'ils sont séparés.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

Par ailleurs, cette estimation ne tient pas compte de l'existence de conjoints non cohabitants, car, outre la relation parent-enfant, les liens conjugaux peuvent aussi échapper à la notion de coresidence. C'est ainsi que parmi les jeunes de 17 ans vivant en ménage monoparental (24 % de tous les jeunes de cet âge visés par l'étude), environ un sur cinq (22 %) a une mère qui a déclaré avoir un conjoint ou un partenaire (qui n'est pas le père biologique de l'enfant) avec lequel elle n'habite pas (données non présentées).

Des parcours familiaux diversifiés

Bien qu'offrant une idée du milieu familial des jeunes, les données des figures 1 et 2 occultent la diversité des parcours ayant mené à ces situations. Afin de mieux rendre compte de la place qu'occupent les différentes formes d'organisation familiale dans la vie des enfants, il est essentiel d'adopter une perspective longitudinale ; celle-ci permet, en effet, de mieux tenir compte des différents changements survenus dans la vie des enfants au gré des aléas des comportements conjugaux des parents. À cet

égard, diverses études menées à partir de données longitudinales ont mis en évidence l'importance de tenir compte de l'ensemble des transitions familiales dont les enfants font l'expérience si l'on veut en comprendre les effets sur leur développement (Fomby et Cherlin, 2007 ; Osborne et McLanahan, 2007 ; Sweeney, 2010). Outre le nombre de transitions familiales, la nature des changements vécus, l'âge des enfants au moment où ils en font l'expérience et le temps passé dans chacune des configurations familiales sont au nombre des aspects importants à considérer (Lee et McLanahan, 2015 ; Ryan et Claessens, 2013 ; Ryan, Claessens et Markowitz, 2013).

La figure 3 et le tableau 1 donnent un aperçu des changements familiaux auxquels les enfants ont été exposés entre leur naissance et l'âge de 17 ans au gré des ruptures d'union ou des (re)mises en couple de leurs parents biologiques. Aux fins des analyses, un jeune est considéré comme ayant vécu avec un beau-parent (ménage recomposé) s'il cohabitait avec le nouveau conjoint ou la nouvelle conjointe de sa mère biologique ou de son père biologique *au moins à temps partiel*. Un tel critère basé sur la

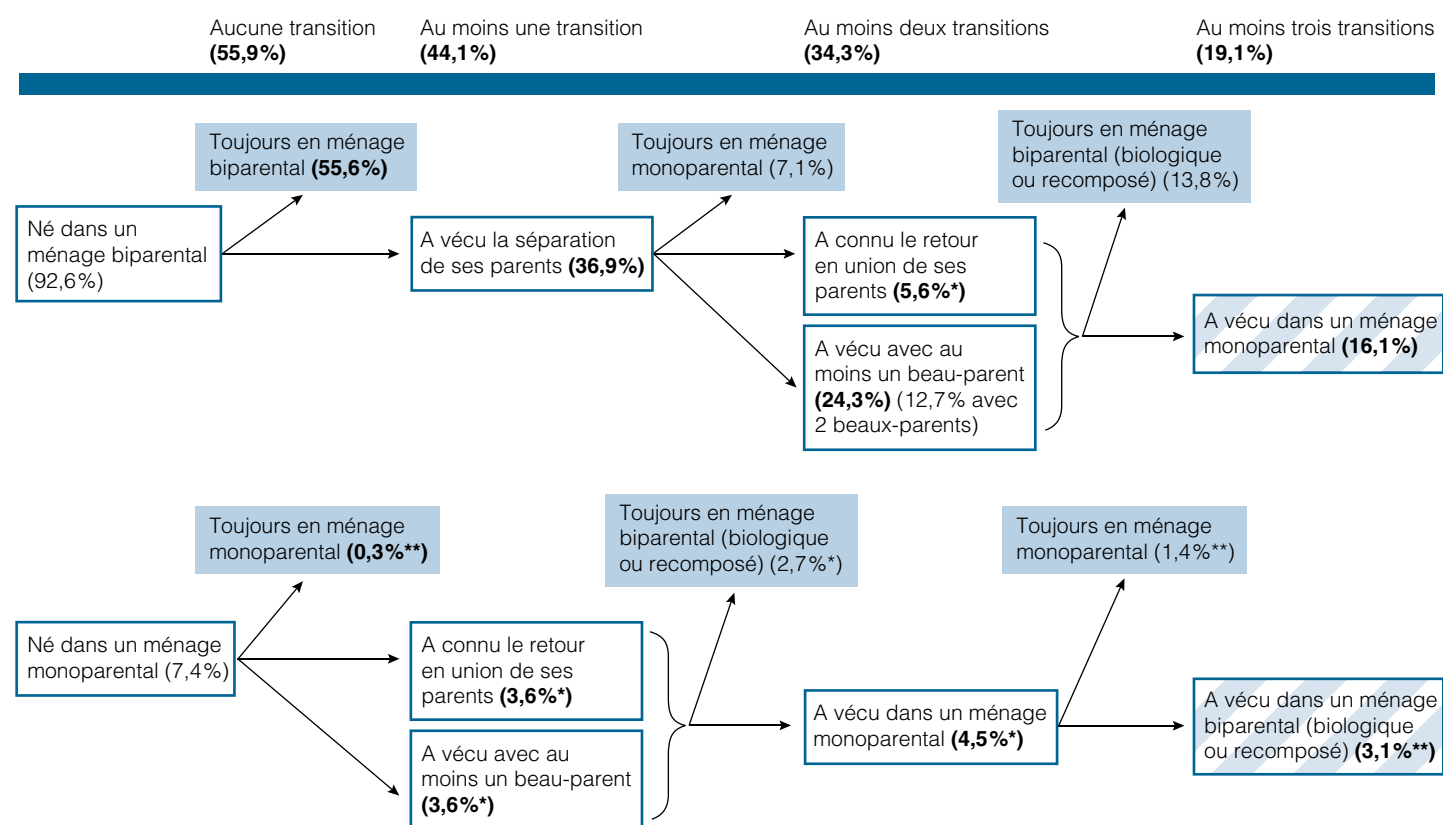
cohabitation permet de se centrer sur les épisodes de vie familiale probablement plus significatifs dans la vie du jeune tant sur le plan affectif qu'en ce qui a trait au partage des ressources et des responsabilités parentales. À noter qu'en ce qui concerne les enfants vivant avec leurs deux parents biologiques, on ne tient pas compte du fait que le ménage inclut ou non des enfants issus d'unions antérieures (ménage biologique recomposé), en raison de la multiplication des parcours que cela aurait pu entraîner.

Comme la figure 3 l'illustre, 56 % des jeunes ont toujours vécu avec leurs deux parents biologiques au sein du même ménage, tandis que rares sont les jeunes qui ont vécu continuellement en ménage monoparental (dans un seul ou dans deux ménages monoparentaux ; moins de 1 %). C'est donc dire qu'environ 44 % des jeunes visés par l'étude ont connu au moins une transition liée au changement du statut conjugal des parents avant d'atteindre l'âge de la majorité (tableau 1).

Plus précisément, on observe qu'à l'âge de 17 ans, près de 3 jeunes sur 10 (28 %) ont cohabité avec un beau-parent après avoir vécu la séparation de leurs parents. D'autres parcours sont plus rares : environ 3,6 % des jeunes de 17 ans sont nés d'une mère seule et ont vu leur père rejoindre le foyer familial après leur naissance, tandis que près de 6 % d'entre eux ont assisté à la séparation puis à la remise en union de leurs parents biologiques. Toutes proportions gardées, les enfants nés dans un ménage monoparental sont plus susceptibles d'avoir connu plusieurs transitions familiales : environ 41 % d'entre eux avaient connu au moins trois transitions familiales telles que nous les avons définies, comparativement à près de 17 % des enfants nés dans un ménage biparental (voir figure 3 et tableau 1).

Figure 3

Transitions familiales attribuables à la formation ou à la rupture d'union des parents de la naissance à l'âge d'environ 17 ans¹, Québec, de 1998 à 2015^{2,3}



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

2. En raison des arrondis, le total des transitions n'équivaut pas nécessairement exactement au pourcentage de la situation d'origine. Les enfants nés dans un ménage biparental sont nés entourés de leurs deux parents biologiques. Par la suite, on distingue les ménages biparentaux, selon que l'enfant vit avec ses deux parents biologiques (ménage biologique) ou avec un beau-parent (ménage recomposé). Contrairement à la figure 1, on ne fait pas de distinction entre les ménages biologiques intacts (incluant seulement des enfants issus du couple) et les ménages biologiques recomposés (incluant, en plus de l'enfant cible, des enfants issus d'une union antérieure de l'un ou l'autre des parents biologiques).

3. Les cases hachurées indiquent que les parcours peuvent se continuer, mais ils ne sont pas présentés en raison des petits effectifs.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

Tableau 1

Proportion de jeunes¹ ayant vécu certains changements familiaux liés à la formation ou à la rupture d'union des parents, entre la naissance et l'âge d'environ 17 ans, Québec, de 1998 à 2015²

	Type de ménage à la naissance		
	Biparental (MBI ou MBR)	Monoparental (MM)	Ensemble
	%		
Aucune transition	60,1	3,5 **	55,9
Une transition	7,6	36,7 *	9,8
Deux transitions	14,9	18,4 **	15,2
Au moins trois transitions	17,3	41,4 *	19,1
Au moins un épisode de monoparentalité	39,9	100,0	44,4
Au moins deux épisodes de monoparentalité	17,3	59,8	20,5
Au moins un épisode en ménage recomposé (cohabitation avec un beau-parent)	28,4	72,2	31,6
Retour en union des parents biologiques	6,1	48,6 *	9,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

2. A noter que ces pourcentages ne peuvent pas tous être calculés directement à partir des données de la figure 3. D'une part, ils ont été obtenus à partir du nombre réel d'enfants ayant emprunté les divers parcours plutôt qu'en rapportant les pourcentages arrondis présentés à la figure 3. D'autre part, on tient compte ici des enfants ayant suivi des parcours plus complexes (cases hachurées de la figure 3).

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

Ainsi, les parcours familiaux empruntés par les jeunes de 17 ans s'avèrent relativement diversifiés. En comparant les données de la figure 1, qui reflètent seulement la situation du ménage lorsque le jeune avait environ 17 ans, à celles de la figure 3 et du tableau 1, qui tiennent compte de l'évolution du réseau parental depuis la naissance, on constate que, si 24 % des jeunes de 17 ans vivaient avec un seul parent au moment de l'enquête, c'est près de 4 jeunes sur 10 (44 %) qui avaient déjà connu cette situation à un moment ou à un autre (tableau 1). Le plus souvent, cette situation faisait suite à la séparation des parents biologiques : 40 % des jeunes nés entourés de leurs deux parents les ont vus se séparer (tableau 1). Par ailleurs, si environ 18 % des jeunes vivaient avec un parent et un beau-parent, c'est environ 32 % des jeunes qui avaient déjà connu cette situation (figure 1 et tableau 1).

En cumulant toutes les transitions vécues, on estime que près d'un jeune de 17 ans visé par l'étude sur cinq (19 %) avait déjà vécu au moins trois changements familiaux liés à l'histoire conjugale de ses parents ; c'était le cas d'environ 5 % des jeunes visés par l'étude à 6 ans (Desrosiers et Simard, 2010) et d'environ 13 % d'entre eux à 12 ans (données non présentées).

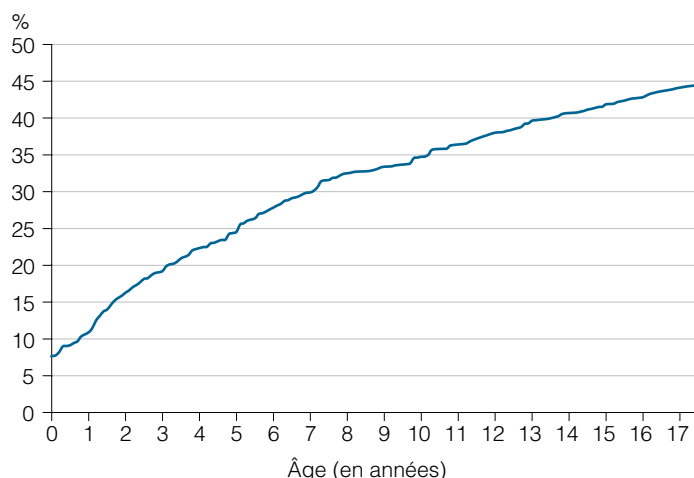
Ces résultats témoignent, à leur façon, de la rapidité à laquelle les unions des parents se font et se défont.

Le premier épisode de monoparentalité et de recomposition familiale dans la vie des jeunes

Les figures 4 à 6 permettent de mieux situer certains épisodes familiaux dans le parcours de vie des jeunes. Comme on peut le voir d'abord à la figure 4, la proportion des jeunes qui avaient déjà vécu au moins un épisode de monoparentalité se situe à 28 % à l'âge de 6 ans. Elle monte à 38 % à 12 ans et à 44 % à 17 ans.

Figure 4

Proportions cumulées de jeunes de 17 ans¹ ayant déjà fait l'expérience de la vie en ménage monoparental à différents âges (naissance hors union ou séparation des parents), Québec, de 1998 à 2015

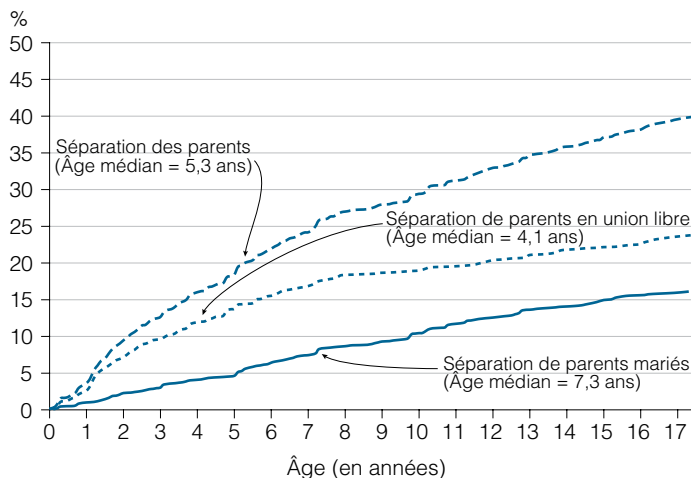


1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

Si l'on s'intéresse seulement aux jeunes nés entourés de leurs deux parents, on constate qu'environ 22 % d'entre eux les avaient déjà vus se séparer avant l'âge de 6 ans, 33 %, avant l'âge de 12 ans et 40 %, vers l'âge de 17 ans (âge médian = 5,3 ans⁶) (figure 5). Par ailleurs, les jeunes dont les parents étaient en union libre sont non seulement proportionnellement plus nombreux à les avoir vus se séparer, mais ont connu cette situation plus jeune : la moitié a connu cette situation avant l'âge de 4,1 ans comparativement à 7,3 ans pour ceux dont les parents étaient mariés (figure 5). Ces derniers résultats quant à la précocité plus grande des ruptures chez les couples en union libre vont dans le sens de ceux obtenus dans d'autres études (voir, par exemple, Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2008 ; Le Bourdais, Lapierre-Adamcyk et Roy, 2014).

Figure 5
Proportions cumulées des jeunes de 17 ans¹ ayant déjà vu leurs parents se séparer à différents âges, selon le type d'union au moment de la séparation, Québec, de 1998 à 2015



1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

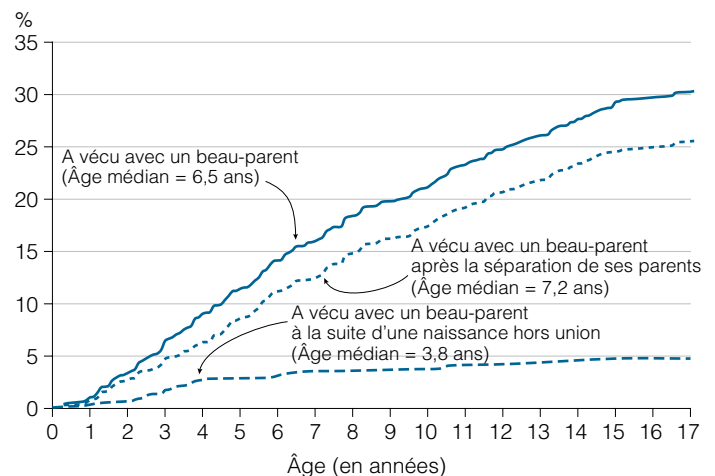
Note : Le dénominateur est constitué des enfants qui vivaient avec leurs deux parents biologiques à la naissance. Cela exclut donc les jeunes dont les parents biologiques se sont mis en union après la naissance et se sont séparés ensuite (2,8 %).

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

En ce qui a trait à la vie en ménage recomposé, c'est près de 14 % des jeunes qui avaient déjà connu un premier épisode dans ce type de ménage vers l'âge de 6 ans, 25 %, vers l'âge de 12 ans et 32 %, vers l'âge de 17 ans (âge médian = 6,5 ans ; voir figure 6).

L'âge des jeunes au moment d'expérimenter la vie avec un beau-parent pour la première fois varie selon le parcours qui y a mené. Ainsi, la moitié des jeunes qui sont nés hors union et qui ont ensuite vécu avec un beau-parent (5 % de l'ensemble des jeunes) ont connu cette situation pour la première fois avant l'âge de 4 ans (âge médian = 3,8 ans) (figure 6). En comparaison, parmi les jeunes ayant connu la vie avec un beau-parent après la séparation de leurs parents biologiques (26 % de l'ensemble des jeunes), la moitié a connu cette situation pour la première fois avant l'âge de 7 ans (âge médian = 7,2 ans).

Figure 6
Proportions cumulées des jeunes de 17 ans¹ ayant déjà vécu avec un beau-parent à différents âges et âge médian lors du premier épisode de reconstitution familiale selon le type d'événement à l'origine de cet épisode, Québec, de 1998 à 2015²



1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

2. Pour chacune des courbes, le dénominateur est constitué de l'ensemble des jeunes de 17 ans visés par la présente analyse. La courbe pleine « A vécu avec un beau-parent » correspond au total des deux courbes en pointillés.

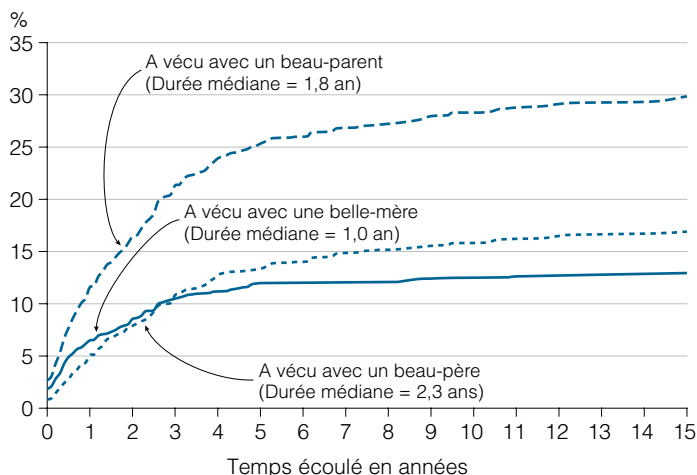
Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

6. L'âge médian est l'âge qui divise la population des jeunes en deux groupes numériquement égaux ; ainsi, la moitié était plus jeune et l'autre moitié était plus âgée à la séparation des parents.

La figure 7 permet de voir que la moitié des enfants qui ont vécu un premier épisode en ménage recomposé (avec un beau-parent) avant l'âge de 17 ans ont connu cette situation dans les deux années (1,8 an) suivant l'entrée en monoparentalité (naissance hors union ou séparation des parents⁷). Par ailleurs, toutes proportions gardées, les enfants qui ont expérimenté la vie avec un beau-parent ont davantage tendance à connaître cette situation pour la première fois dans le ménage de leur mère (17 %) que dans celui de leur père (13 %). Ce résultat peut être en partie lié au fait que les jeunes vivent plus souvent avec leur mère après la séparation, comme on le verra plus loin. La figure 7 montre en outre que la moitié des enfants de 17 ans qui ont cohabité avec un beau-père avaient déjà connu cette situation environ deux ans et demi (2,3 ans) après l'entrée en situation de monoparentalité, tandis que la durée médiane de l'épisode de monoparentalité s'établit à un an dans le cas des enfants ayant cohabité avec une belle-mère⁸.

Figure 7

Temps écoulé entre l'entrée en ménage monoparental (naissance hors union ou séparation des parents) et le premier épisode en ménage recomposé (avec un beau-parent) avant l'âge de 17 ans¹, Québec, de 1998 à 2015



1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

Note : Les (re)mises en union des parents peuvent avoir eu lieu avec un partenaire du même sexe. Les données ne fournissent pas d'information sur le sexe du nouveau partenaire.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

Quand les parents se séparent

L'ELDEQ collige des renseignements détaillés sur le partage du temps d'habitation et les contacts du jeune avec ses deux parents après une séparation et permet de savoir s'il y a eu ou non une ordonnance de la cour concernant la garde. On y recueille également, auprès de la mère, de l'information sur le climat entre les parents et sur le soutien financier fourni par le père. Le degré de satisfaction de la mère vis-à-vis de l'implication parentale et financière du père biologique non résidant est également évalué⁹.

Ces renseignements peuvent être éclairants à différents égards. Par exemple, les recherches montrent clairement que les conflits entre les ex-conjoints, en particulier les conflits non résolus, et l'absence de coopération parentale comptent parmi les facteurs prédictifs les plus importants des difficultés d'adaptation des jeunes à la séparation (Lamela et Figueiredo, 2016 ; Sarrazin et Cyr, 2007 ; St-Jacques et Drapeau, 2008). Certaines variables semblent caractériser les situations où les conflits perdurent ou s'enveniment avec le temps, soit une situation économique difficile et un climat tendu au moment de la rupture (Bonach, 2005 ; Drapeau et autres, 2009).

Au chapitre du partage du temps d'habitation, certaines études suggèrent que le développement de l'enfant serait généralement favorisé quand celui-ci peut maintenir des contacts continus et fréquents avec ses deux parents. Par exemple, certaines études indiquent que les enfants en garde partagée auraient tendance à présenter moins de problèmes d'adaptation que les enfants en garde exclusive (avec la mère ou le père) (Bauserman, 2002 ; Cyr et collab. 2011). Il est toutefois difficile de savoir si ce sont les modalités de garde qui expliquent ce résultat ou un effet de sélection, car les parents qui adoptent la garde partagée sont généralement issus de milieux socioéconomiques plus favorisés (Juby, Le Bourdais et Marcil-Gratton, 2005) et affichent un niveau de coopération coparentale plus élevé (Leclair, St-Amand et Bussièrès, 2017). Par ailleurs, certains auteurs ont établi que les contacts fréquents avec les deux parents seraient associés à une meilleure adaptation seulement quand le niveau de conflits entre les parents est peu élevé (Kelly, 2000 ; McIntosh et autres, 2010 ; Trinder, 2010). Un autre facteur à considérer est l'âge de l'enfant, certaines études attribuant à la garde partagée des conséquences néfastes pour les enfants lorsque ceux-ci sont en bas âge (pour une revue, voir Baude et Drapeau, 2016 ; Cyr, 2006). Dans l'ensemble, il n'est pas aisé de cerner l'effet du partage du temps d'habitation sur le bien-être du jeune puisqu'en plus de devoir tenir compte de multiples facteurs d'ordre individuel et familial pré et postrupture (ex. : qualité des relations parentales, qualité des relations parent-enfant), l'analyse doit tenir compte du fait que les modalités de garde et les contacts avec les parents peuvent changer au fil de temps.

7. Soit 3,8 ans pour les naissances hors union comme indiqué à la figure 6 et 1,3 an pour les remises en union après une séparation (données non présentées).

8. L'analyse ne permet pas de conclure que la durée médiane du premier épisode de monoparentalité diffère de façon statistiquement significative selon que l'issue de l'épisode a été la cohabitation avec une belle-mère ou avec un beau-père. Toutefois, il se pourrait que les petits effectifs réduisent la puissance statistique, ce qui empêcherait de détecter des différences significatives.

9. Voir la note 3 de l'encadré de la page 2.

Le climat entre les parents

Dans l'ELDEQ, on a demandé aux mères ne vivant pas avec le père du jeune (sauf en raison du décès de ce dernier) quel était le climat actuel entre elles et celui-ci : près de 6 mères sur 10 (58 %) ont déclaré qu'il était bon (34 %) ou assez bon (24 %), environ 16 % ont déclaré qu'il était mauvais ou très mauvais, tandis qu'autour de 25 % ont indiqué n'avoir aucun contact avec le père (données non présentées)¹⁰. Les mères des jeunes qui avaient 12 ans ou plus lors de la séparation sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer ne pas avoir de contacts avec le père (36 %) que les mères des jeunes qui avaient entre 6 et 11 ans (15 %) ou moins de 6 ans (24 %) lors de la séparation ; toutefois, on ne détecte pas de différence significative entre les deux derniers groupes à cet égard (données non présentées). Des analyses plus fines tenant compte notamment des modalités de partage du temps d'habitation ou encore de la présence d'une fratrie seraient nécessaires pour mieux nuancer ce résultat.

Le partage du temps d'habitation et les contacts avec l'autre parent

Précisons d'entrée de jeu que dans environ 36 % des cas, les parents ont eu recours à une ordonnance de la cour afin de statuer sur le type de garde pour l'enfant (28 %) ou pour entériner une entente convenue à la suite de leur séparation (8 %). Dans le cas où une ordonnance concernant la garde a été attribuée par les tribunaux, la garde a été accordée dans la grande majorité des cas à la mère (21 %) (tableau 2).

Des travaux antérieurs effectués par Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999) à partir des données de l'ELNEJ ont montré qu'il est important de tenir compte du passage du temps dans l'examen de cette question, étant donné que l'existence d'une ordonnance augmente avec le temps écoulé depuis la séparation. Leurs travaux ont aussi montré que, même après cinq ans, les enfants de conjoints de fait séparés et les enfants de parents mariés qui se sont séparés sans toutefois avoir encore divorcé étaient beaucoup plus susceptibles de ne pas avoir fait l'objet d'une ordonnance de garde que les enfants dont les parents ont effectivement divorcé. L'âge de l'enfant au moment de l'attribution de la garde pourrait aussi entrer en jeu dans la décision des tribunaux ; la garde partagée et la garde exclusive accordée au père étant beaucoup plus fréquentes chez les enfants plus âgés (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005). Il faut donc être prudent dans l'interprétation des résultats présentés au tableau 2, car ces données couvrent des jeunes qui n'avaient pas tous le même âge au moment où ils ont vu leurs parents se séparer.

Tableau 2

Répartition des jeunes de 17 ans dont les parents sont séparés¹ selon qu'il y a eu ou non ordonnance de la cour relative à la garde de l'enfant et l'attribution de la garde au moment de la séparation, Québec, de 1998 à 2015²

	%
Ordonnance rendue concernant la garde	28,4
Garde exclusive accordée à la mère	20,9
Garde exclusive accordée au père	2,0**
Garde physique partagée entre les parents	5,5*
Ordonnance en instance	7,7*
Pas d'ordonnance de la cour	63,9
Ensemble	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé. Sont ici exclus les jeunes dont les parents n'ont jamais vécu ensemble.

2. Comme le déclare la personne qui connaît le mieux l'enfant (PCM), dans la majorité des cas la mère (87 %). Sont exclus ici quelques jeunes qui ont vu leurs parents retournés vivre ensemble après une rupture et qui vivaient toujours ensemble alors qu'ils avaient 17 ans.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

Les résultats de l'ELDEQ n'en illustrent pas moins le fait que pour la majorité des jeunes de 17 ans dont les parents étaient séparés, le type de garde a été attribué sans avoir recours aux tribunaux. Comme on trouve davantage d'enfants en garde physique partagée dans le cas d'ententes à l'amiable (Cyr et collab., 2011 ; Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005 ; Smyth, 2004), d'une part, et que le type de garde ordonné par le tribunal ne correspond pas toujours au type de garde vécu en pratique (Duchesne, 2002 ; Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999 ; Moyer, 2004 cité dans Cyr et collab., 2011), d'autre part, il paraît important de connaître la situation vécue en pratique par les jeunes de parents séparés.

Dans l'ELDEQ, les parents ont été interrogés sur les modalités de garde et d'accès au moment de la séparation (ou de la naissance pour les jeunes nés hors union) et à différents passages de l'enquête.

Étant donné que les questions ainsi que les choix de réponse diffèrent selon que les parents se sont séparés après la naissance ou n'ont jamais vécu ensemble, d'une part, et selon qu'on s'intéresse à la situation lors de la séparation ou au moment de l'enquête, d'autre part, une typologie relative aux modalités de garde et d'accès à l'autre parent a été établie à partir des informations communes recueillies pour les différents cas de figure¹¹. Par ailleurs, certains choix de réponse quant au type de contact avec l'autre parent ont dû être regroupés en raison des faibles effectifs. La typologie retenue est présentée au tableau 3.

10. Ces pourcentages incluent les mères qui ne vivaient pas avec le père à la naissance de l'enfant. En ne tenant compte que des mères qui se sont séparées du père après la naissance du jeune, les pourcentages sont de 37 %, 26 %, 18 % et 19 % respectivement.

11. Cela implique notamment qu'on ne tient pas compte ici des modalités précises du partage du temps d'habitation (ex. : tous les deux soirs, une semaine sur deux) car cette information n'est pas disponible pour les enfants nés hors union. Pour en savoir plus sur les questions posées aux différents volets de l'ELDEQ, consulter Pelletier (2016) et le Questionnaire informatisé rempli par l'intervieweur sur le site Web de l'ELDEQ : www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca/informations_chercheurs/outils_collecte/outils_collecte.html.

Tableau 3

Répartition des jeunes de 17 ans¹ ne vivant pas avec leurs deux parents biologiques selon les arrangements de garde et le type de contact avec l'autre parent², Québec, 2015

	Jeunes dont les parents se sont séparés après leur naissance ³		Ensemble des jeunes ne vivant pas avec leurs deux parents (y compris ceux nés hors union) ⁴	
	Lors de la séparation ⁴ (1)	Vers 17 ans (2)	À la naissance pour ceux qui sont nés hors union ou lors de la séparation (3)	Vers 17 ans (4)
	%			
Vit avec sa mère seulement	52,9^a	75,4^a	56,8ⁱ	77,4^f
Ne voit jamais son père ⁵	7,2 [*]	12,7 [*]	11,6 ^{*g}	18,0 ^g
Voit son père occasionnellement ⁶	8,1 ^{*b}	23,6 ^b	8,5 ^{*h}	23,1 ^h
Voit son père régulièrement (chaque mois, chaque semaine ou aux deux semaines)	35,4	33,1	34,6	30,8
Autres fréquences de contact avec le père (non précisé)	2,3 ^{**c}	6,0 ^{*c}	2,1 ^{**i}	5,5 ^{*i}
Vit avec son père seulement⁷	6,8^{*d}	12,9^d	6,2^{*j}	12,0ⁱ
Partage du temps d'habitation⁸	40,3^e	11,7^e	37,1^k	10,6^k
Vit surtout chez sa mère	11,6 [*]	...	10,6 [*]	...
Vit surtout chez son père	1,6 ^{**}	...	1,4 ^{**}	...
Partage égal	27,2	...	25,0	...

... N'ayant pas lieu de figurer.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

a-k : Pour chacun des groupes (jeunes dont les parents se sont séparés après la naissance et jeunes dont les parents sont séparés), les pourcentages dotés du même exposant sont significativement différents au seuil de 0,05.

1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

2. Comme le déclare la personne qui connaît le mieux l'enfant (PCM), dans la majorité des cas la mère (87 %). Sont exclus ici quelques jeunes dont les parents sont retournés vivre ensemble après une rupture et vivaient toujours ensemble au moment de l'enquête (volet 2015).

3. Inclut quelques jeunes dont les parents se sont mis en union après leur naissance et se sont séparés par la suite.

4. Taux de non-réponse partielle supérieur à 5 % (6 %). Les faibles effectifs limitent l'analyse des biais possibles. Toutefois, aucun lien n'a été détecté entre la non-réponse et le milieu socioéconomique du jeune à 17 ans.

5. Inclut les contacts par téléphone ou par lettre seulement.

6. Au hasard ou les jours de congé seulement.

7. Les effectifs sont trop petits pour détailler la fréquence des contacts de l'enfant avec sa mère.

8. Pour les colonnes (2) et (4) (vers 17 ans), seul le choix « partage du temps d'habitation » était offert.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

Dans l'interprétation de ces données, il faut garder en tête que les réponses reposent sur l'interprétation des parents. Ainsi, un « partage égal du temps d'habitation » ne correspond pas nécessairement à la définition légale de la « garde partagée » selon laquelle l'enfant devrait habiter chez l'un de ses parents au moins 40 % du temps¹².

Les colonnes 1 et 2 présentent les modalités de garde et de contact lors de la séparation, puis vers 17 ans pour ce qui est des enfants dont les parents se sont séparés après la naissance¹³, tandis que les colonnes 3 et 4 présentent la situation pour tous les enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents biologiques, y compris les enfants dont les parents n'ont jamais vécu ensemble.

Décrivons d'abord la situation au moment de la séparation. Comme on peut le voir, parmi les jeunes de 17 ans dont les parents sont séparés, environ 50 % vivaient seulement avec leur mère au moment de la séparation, 7 % vivaient seulement avec leur père, tandis que 40 % partageaient leur temps d'habitation entre leurs deux parents, dont 27 % également entre les deux parents (colonne 1 du tableau 3).

En ce qui a trait aux enfants qui vivaient avec leur mère après la séparation, l'arrangement le plus fréquent était celui où l'enfant voyait son père régulièrement (35 %). Par ailleurs, c'est environ 7 % des jeunes de parents séparés qui ne voyaient jamais leur père et 8 % qui le voyaient peu.

12. Dans les cas de séparations après la naissance pour lesquels on a aussi posé des questions sur les modalités précises du partage du temps d'habitation, on note que les réponses des parents « Partage du temps d'habitation, surtout avec la mère » ; « Partage du temps d'habitation, surtout avec le père » ; « Partage égal du temps d'habitation entre la mère et le père » sont dans l'ensemble cohérentes avec les modalités précises rapportées, par exemple : « une semaine sur deux » pour le partage égal ou « une fin de semaine sur deux » chez l'autre parent pour le partage du temps d'habitation, surtout avec la mère ou le père, selon le parent répondant.

13. Inclut quelques jeunes nés hors union dont les parents se sont mis en union et se sont séparés après la naissance.

Si l'on tient compte à la fois du partage du temps d'habitation et des modes d'accès, on estime que parmi les jeunes de 17 ans de parents séparés, environ 8 jeunes sur 10 vivaient à temps plein ou partiel avec leur père (7 % + 40 %) ou avaient des contacts réguliers avec lui (35 %) au moment de la séparation.

Qu'en est-il maintenant des modalités de garde et d'accès alors que les jeunes étaient âgés de 17 ans ?

D'emblée, précisons que les réponses des parents ont pu être affectées par le fait que les questions n'ont pas été formulées tout à fait de la même façon selon qu'il s'agissait des arrangements de garde lors de la séparation et au moment de l'enquête, comme mentionné plus haut. Cela dit, les résultats vont dans le sens attendu (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005 ; Pelletier, 2016), soit une diminution de la proportion de jeunes qui partagent leur temps d'habitation entre leurs deux parents (près de 40 % au moment de la séparation contre environ 12 % à 17 ans) au profit d'une garde exclusive par la mère (environ 53 % contre 75 %) ou par le père (environ 7 % contre 13 % ; colonnes 1 et 2 du tableau 3).

À cet égard, on peut penser qu'au-delà des défis liés au maintien de la résidence alternée du point de vue des parents, rendus à l'adolescence, de nombreux jeunes préfèrent s'établir chez un de leur parent pour diverses raisons d'ordre pratique ou social (ex. : proximité du réseau social, de l'école, etc.).

Malgré la hausse de la proportion de jeunes qui vivent exclusivement avec leur père, moins de jeunes, toutes proportions gardées, vivent à temps plein ou partiel avec leur père ou ont des contacts réguliers avec lui vers 17 ans (58 %¹⁴) que lors de la séparation (82 %¹⁵) (tableau 3). À l'inverse, la proportion de jeunes qui voient leur père seulement à l'occasion est plus élevée à 17 ans que lors de la séparation (24 % contre 8 %). Les résultats vont dans le même sens lorsqu'on inclut les naissances hors union (colonnes 3 et 4 du tableau 3).

Les chercheurs qui ont analysé les modalités de garde *au moment de la séparation* à partir de données similaires recueillies au Québec ou au Canada observent que les jeunes dont les parents sont plus scolarisés sont plus susceptibles de vivre en double résidence, ou à tout le moins, d'avoir des contacts plus réguliers avec leur père. C'est aussi le cas des enfants qui étaient plus âgés (entre 6 et 11 ans, ou 9 ans et 15 ans selon les études) lors de la séparation comparativement à ceux qui étaient très jeunes (moins de 3 ans) à ce moment (Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999 ; Pelletier, 2016). Le travail à temps plein de la mère (Pelletier, 2016), un meilleur climat lors de la séparation (Cyr et collab., 2011 ; Pelletier, 2016), le fait qu'il n'y ait pas une ordonnance de la cour concernant la garde (Juby, Marcil-Gratton

et Le Bourdais, 2005) et le sentiment de plaisir parental des pères dans les premiers mois de vie de l'enfant (Pelletier, 2016) seraient associés positivement à la part du temps parental assumée par le père au moment de la séparation.

La présente analyse montre, de son côté, que les arrangements de garde vers 17 ans (vit avec sa mère ; vit avec son père ; partage¹⁶) ne varient pas selon le sexe du jeune. Toutefois, on observe que les jeunes dont la mère est plus scolarisée sont proportionnellement plus nombreux à partager leur temps d'habitation entre leurs deux parents qu'à vivre seulement avec leur mère ou leur père. C'est le cas, par exemple, de 19 % des jeunes de parents séparés dont la mère détient un diplôme universitaire comparativement à environ 5 % de ceux dont la mère n'a pas de diplôme d'études postsecondaires (données non présentées).

L'évolution de la fréquence des contacts avec le père

Comme il s'agit de coupes transversales, les données présentées au tableau 3 ne permettent pas de décrire précisément la dynamique des modalités de garde et d'accès après la séparation des parents (ou la naissance pour ceux nés hors union).

Lorsqu'on compare la situation observée à 17 ans à celle observée au moment de la séparation ou de la naissance hors union, on constate qu'environ les deux tiers (64 %¹⁷) des jeunes de 17 ans qui ne vivaient pas avec leurs deux parents ont connu *au moins* un changement dans les modalités de garde ou d'accès à leur autre parent (données non présentées). En effet, on ne tient pas compte ici de tous les changements qui ont pu survenir entre ces deux points de mesure.

Dans une étude menée à partir des données de l'ELNEJ, Juby et autres (2007) ont observé qu'environ la moitié des enfants de moins de 12 ans vivant avec leur mère après la séparation des parents avaient connu un changement dans la fréquence des contacts avec leur père à l'intérieur d'une période de deux ans. Certains pères avaient augmenté la fréquence de leurs contacts avec leur enfant, d'autres l'avaient diminuée. Il n'en demeure pas moins que peu de pères qui avaient des contacts fréquents avec leur enfant au début de la période d'observation perdaient contact avec celui-ci. La formation d'une union par un des parents, la présence de conflits entre les parents, la distance géographique, les difficultés économiques tout comme les caractéristiques de l'enfant sont au nombre des facteurs pouvant être associés à l'engagement des pères non résidants après la séparation (Ahrons, 2006 ; Kelly, 2006 ; Juby et autres, 2007).

14. Soit 13 % + 12 % + 33 % (voir la colonne 2 du tableau 3). Ce pourcentage pourrait être un peu plus élevé si l'on incluait certains jeunes parmi ceux pour lesquels la fréquence de contact était non précisée (6 %).

15. Soit 7 % + 40 % + 35 % (voir la colonne 1 du tableau 3). Ce pourcentage pourrait être un peu plus élevé si l'on incluait certains jeunes parmi ceux pour lesquels la fréquence de contact était non précisée (2 %).

16. En raison des faibles effectifs, l'analyse n'est pas ventilée ici en fonction des contacts entre le jeune et le parent non résidant.

17. Ce pourcentage est obtenu en comparant, les six modalités de garde et d'accès disponibles aux deux temps de mesure pour chacun des jeunes (colonnes 3 et 4 du tableau 3).

Plus près de nous, à partir des données recueillies de la naissance à 15 ans dans le cadre de l'ELDEQ, Pelletier (2016) a observé que si les arrangements initiaux ne sont pas tous aussi durables les uns que les autres, l'arrangement établi au moment de la séparation demeure un bon prédicteur de l'engagement paternel ultérieur : « les enfants initialement en double résidence, par exemple, perdent rarement contact avec leur père au cours des cinq années qui suivent la séparation, et ce, même si plusieurs d'entre eux finiront par habiter principalement avec leur mère » (Pelletier, 2016 : iv). Ce chercheur a aussi observé que le niveau de scolarité semble être important dans le processus. Le temps passé en double résidence augmente avec le niveau de scolarité des parents. D'autres études suggèrent également que la garde partagée garantit généralement mieux la continuité du lien avec le père que la garde exclusive à la mère à quelques nuances près, c'est-à-dire sauf lorsqu'elle a été imposée par une ordonnance (Cyr et collab., 2011 ; Trinder, 2010).

Bien que nos données ne permettent pas une analyse fine de l'évolution des modalités de garde et d'accès dans le temps, il en ressort que la grande majorité (89 %) des jeunes qui vivaient seulement avec leur mère au moment de la séparation (avec des

contacts variables avec leur père) vivaient toujours seulement avec elle à 17 ans, tandis que 42 % des jeunes qui vivaient avec leur père au moment de la séparation se trouvaient toujours dans cette situation à 17 ans (tableau 4). Dans le cas de jeunes qui partageaient leur temps d'habitation entre leurs deux parents (qu'il s'agisse d'un partage égal ou non), seulement environ le quart d'entre eux connaissaient toujours cet arrangement à 17 ans. En fait, une majorité des jeunes qui vivaient en alternance chez leurs deux parents (60 %), qu'il s'agisse d'un partage égal ou non, vivaient seulement avec leur mère à 17 ans (tableau 4).

Nos données vont donc dans le sens d'autres études qui indiquent que la garde physique conjointe se transforme souvent en garde exclusive maternelle au fil du temps. Toutefois, ce changement n'empêche pas le maintien de relations à long terme de l'enfant avec ses deux parents après la séparation. Ainsi, parmi les jeunes visés par la présente étude qui partageaient leur temps d'habitation entre leurs deux parents au moment de la séparation, seulement un sur cinq environ (19 %¹⁸) voyait peu ou pas son père à 17 ans comparativement à 50 % pour les enfants qui vivaient seulement avec leur mère à ce moment (données non présentées).

Tableau 4

Changement dans les modalités de garde entre le moment de la séparation (ou de la naissance hors union) et l'âge de 17 ans¹, Québec, de 1998 à 2015

À la naissance pour ceux qui sont nés hors union ou lors de la séparation	Vers 17 ans	% parmi chacun des sous-groupes de la 1 ^{re} colonne	% parmi l'ensemble des enfants
Vit seulement avec sa mère	Vit seulement avec sa mère	89,1	47,1
	Vit seulement avec son père	7,9**	4,2**
	Partage du temps d'habitation	3,0**	1,6**
Total		100,0	...
Vit seulement avec son père	Vit seulement avec sa mère	58,2*	4,0**
	Vit seulement avec son père	41,8*	2,8**
	Partage du temps d'habitation	—	—
Total		100,0	...
Partage du temps d'habitation	Vit seulement avec sa mère	59,8	24,1
	Vit seulement avec son père	14,9*	6,0*
	Partage du temps d'habitation	25,4	10,2*
Total		100,0	100,0

— Néant ou zéro.

... N'ayant pas lieu de figurer.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

18. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Le soutien financier pour l'enfant

En plus de la question du partage de la garde physique, une des questions les plus délicates que doivent trancher les parents séparés est celle du partage du soutien financier des enfants. Le soutien financier procuré par l'autre parent pourrait constituer un indicateur de la qualité de la relation coparentale après la séparation (Carlson, McLanahan et Brooks-Gunn, 2008). Il serait également associé au niveau et à la qualité de l'engagement du père vis-à-vis de l'enfant (Juby et autres, 2007).

Dans l'ELDEQ, les parents ont été interrogés sur les arrangements adoptés à l'égard du soutien financier à la suite de la séparation¹⁹. Dans 3 cas sur 10 (30 %), aucune entente n'a été conclue concernant le soutien financier, dans 52 % des cas, une entente privée entre les parents a été conclue, tandis que dans 18 % des cas une entente était en instance ou avait été ordonnée par la cour (données non présentées).

Aucune association n'a été décelée en fonction du type d'union (mariage ou union libre) des parents lors de la séparation. Par contre, la proportion de parents ayant établi une entente privée était plus grande lorsque le père avait des contacts réguliers avec le jeune (y compris le partage du temps d'habitation) que lorsqu'il avait peu ou pas de contacts avec lui (58 % contre 43 % ; données non présentées). Cette situation témoignerait possiblement d'une situation moins conflictuelle entre les parents²⁰.

Quoi qu'il en soit, l'existence d'une entente en matière de soutien financier ne nous permet pas de savoir si un soutien financier a été effectivement fourni. À cet égard, on a demandé aux mères ayant déclaré qu'une entente avait été conclue si celle-ci prévoyait le paiement d'une pension alimentaire au cours de la dernière année. Environ 55 % des mères ont répondu par l'affirmative, et parmi ces dernières, près de 9 sur 10 (88 %) ont mentionné avoir reçu au moins un versement au cours des six derniers mois (données non présentées).

Toutefois, il faut souligner que d'autres accords financiers que le versement d'une pension alimentaire peuvent avoir été conclus entre les parents. Par exemple, parmi les mères qui ont dit qu'aucune entente n'a été établie, environ 7 %²¹ ont mentionné comme raison que les parents avaient décidé de partager la garde et les frais ou que d'autres accords financiers avaient été conclus. Les autres ont mentionné des raisons telles que « l'autre parent n'a pas les moyens de payer une pension alimentaire », « il a été impossible de retracer [sic] l'autre parent », « ne veut pas de pension alimentaire » ou « il a été impossible aux parents d'arriver à un accord ». On peut penser que dans de tels cas aucun soutien financier n'a été fourni à la mère. Ce type de situation ou encore les cas pour lesquels la pension alimentaire prévue à l'entente n'a pas été versée se rencontrent plus souvent lorsque le père a peu ou pas de contact avec le jeune (32 %²²) que lorsqu'il le voit régulièrement (14 %²³) (données non présentées)²⁴.

L'évaluation de l'implication du père

En plus de documenter les modalités de garde et d'accès ainsi que les arrangements financiers à la suite de la séparation, l'ELDEQ permet de connaître l'évaluation de la mère quant à l'implication parentale et financière du père. Cette information est intéressante dans la mesure où l'on a déjà montré que la satisfaction du parent par rapport aux arrangements financiers et aux modalités de garde est positivement associée à la qualité de la relation coparentale : plus le parent est satisfait, plus la relation coparentale est de bonne qualité (Bonach, 2005). En effet, on peut penser qu'un parent qui évalue positivement l'implication de l'autre parent vivra une relation coparentale plus satisfaisante et moins empreinte de conflits. La figure 8 montre qu'environ 55 % des mères ne vivant pas avec le père biologique du jeune sont satisfaites de l'implication parentale de celui-ci, tandis que 47 % sont satisfaites de son implication financière. Lorsqu'on combine les deux indicateurs, c'est près de 4 mères sur 10 (38 %) qui se disent satisfaites de l'implication parentale et financière du père et une proportion similaire (36 %) qui se disent insatisfaites des deux (données non présentées). Ces pourcentages changent très peu lorsque l'analyse ne porte que sur les jeunes dont les parents se sont séparés après leur naissance (c'est-à-dire excluant les naissances hors union) soit 57 %, 50 %, 39 % et 32 % (données non présentées).

19. L'information concernant le soutien financier n'a pas été recueillie pour les jeunes dont les parents n'ont jamais vécu ensemble depuis leur naissance.

20. À noter que les enfants visés par une entente privée ne sont pas forcément dans une situation précaire. Une entente privée écrite, par exemple, peut valoir tout autant qu'une ordonnance du tribunal ; elle peut être enregistrée, et l'exécution a pu en être confiée à une tierce partie. Par ailleurs, Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999) ont observé que les ententes privées sont associées à des contacts plus fréquents entre les enfants et le parent non gardien plus que toute autre forme d'arrangements, y compris l'absence d'entente. Elles donnent aussi lieu à des paiements plus réguliers que les ordonnances ratifiées ou en voie d'être ratifiées par un tribunal (Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999).

21. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

22. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

23. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

24. Au Canada, d'autres études portant sur des enfants plus jeunes de foyers séparés ont constaté un lien positif entre la fréquence des contacts avec le père et le versement d'une pension alimentaire (Juby et autres, 2007 ; Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999) ou le fait de fournir un soutien financier pour l'enfant (Desrosiers et Simard, 2010).

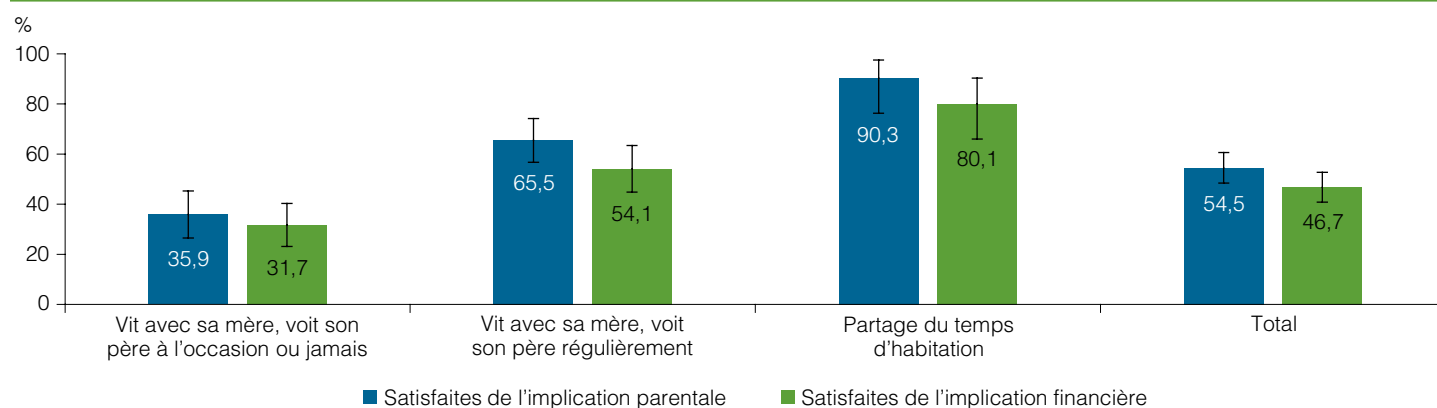
Par ailleurs, la figure 8 montre que les mères des jeunes qui partagent leur temps d'habitation entre leurs deux parents sont proportionnellement plus nombreuses que les autres à évaluer positivement la participation du père tant sur le plan parental que financier. Si l'on combine les deux indicateurs, c'est environ 8 mères des jeunes qui partagent leur temps d'habitation entre leurs deux parents sur 10 (78 %) qui se disent satisfaites ou très satisfaites de l'implication à la fois parentale et financière du père (donnée non présentée). À l'opposé, les mères des jeunes qui ne voient jamais leur père ou le voient seulement à l'occasion sont moins nombreuses, toutes proportions gardées, à se dire satisfaites de l'implication parentale ou financière de celui-ci (figure 8).

Il n'en demeure pas moins qu'autour du tiers des mères des jeunes qui ont peu ou pas de contact avec leur père se disent satisfaites de l'implication de ce dernier sur le plan parental

(36 %)²⁵. Il semble donc que certaines mères s'accommodent du fait que le père soit peu présent dans la vie de leur enfant de 17 ans. Il serait intéressant de pouvoir mieux cerner les facteurs associés à ce résultat, que l'on songe aux caractéristiques personnelles des ex-conjoints ou au climat entre les parents lors de la séparation. Malheureusement, les effectifs sont trop limités pour conduire des analyses plus fouillées à cet égard. Toutefois, alors que d'autres études suggèrent que la recomposition familiale pourrait être associée à une augmentation des conflits ou à une diminution de l'implication parentale de l'autre parent (voir, par exemple, Kamp Dush, Kotila et Schoppe-Sullivan, 2011 cités dans Leclair, St-Amand et Bussi res, 2017), nos donn es laissent entendre que le niveau de satisfaction global des m res quant   l'implication parentale ou financi re du p re ne varie pas de fa on significative selon qu'elles cohabitent ou non avec un nouveau conjoint²⁶ (donn es non pr sent es).

Figure 8

Parmi les m res ne vivant pas avec le p re biologique, proportion de celles qui se d clarent satisfaites de l'implication parentale¹ ou financi re² de celui-ci selon le partage du temps d'habitation ou la fr quence   laquelle le jeune voit son p re³, Qu bec, 2015



1. Taux de non-r ponse partielle sup rieur   5 % (9,4 %). Les faibles effectifs limitent l'analyse des biais possibles. Toutefois, aucun lien n'a  t  d tect  entre la non-r ponse et le milieu socio conomique du jeune   17 ans.

2. Taux de non-r ponse partielle sup rieur   5 % (10 %). Les faibles effectifs limitent l'analyse des biais possibles. Toutefois, aucun lien n'a  t  d tect  entre la non-r ponse et le milieu socio conomique du jeune   17 ans.

3. Jeunes n s au Qu bec en 1997-1998 dont aucun parent n'est d c d .

Source : Institut de la statistique du Qu bec, ELDEQ 1998-2015.

25. Cette proportion est similaire lorsqu'on restreint l'analyse seulement aux m res qui se sont s par es du p re biologique apr s la naissance, c'est- -dire si l'on exclut les naissances hors union (37 % ; donn e non pr sent e).

26. Bien qu'on ait questionn  les m res sur les parcours conjugaux de leur ex-conjoint, le taux de non-r ponse  lev  ne permet pas d' valuer le niveau de satisfaction des m res en fonction de la situation conjugale des p res au moment de l'enqu te.

En guise de conclusion

L'ELDEQ constitue une source unique pour documenter les parcours familiaux suivis par les jeunes nés au Québec à la fin des années 1990. En effet, on y recueille de l'information détaillée sur l'histoire conjugale et parentale des deux parents biologiques de même que sur l'évolution des arrangements de garde et d'accès à l'autre parent lorsqu'il y a eu séparation. Étant donné que nombre d'enfants de parents séparés sont appelés à circuler entre les foyers de leurs deux parents, ces renseignements deviennent essentiels pour dresser un portrait complet de l'environnement familial dans lequel les enfants grandissent.

Parmi les jeunes nés au Québec à la fin des années 1990, près de 6 sur 10 (56 %) ont vécu avec leurs deux parents biologiques, de leur naissance à l'âge de 17 ans, tandis que rares sont ceux qui ont toujours vécu en ménage monoparental, soit avec un seul parent, soit avec chacun de ses parents dans des foyers séparés. La plupart des autres sont nés entourés de leurs deux parents, mais les ont vus se séparer (37 % de l'ensemble des enfants), puis éventuellement former une union avec un nouveau conjoint.

L'analyse a montré que certains jeunes sont témoins tôt dans leur vie de la rupture d'union de leurs parents, ceux nés de parents en union libre, plus souvent que ceux nés de parents mariés. En cumulant toutes les transitions vécues, on estime qu'à 12 ans, environ un jeune sur 10 (13 %) avait déjà vécu au moins trois changements liés à l'histoire conjugale de ses parents (formation ou rupture d'unions) dans sa vie familiale ; c'était le cas d'environ un jeune sur 5 (19 %) à 17 ans. Les jeunes nés dans un ménage monoparental étaient plus susceptibles d'avoir vécu plusieurs transitions familiales que ceux qui étaient entourés de leurs deux parents à la naissance.

La séparation des parents exige généralement une grande capacité d'adaptation et comporte des défis particuliers sur plusieurs plans de la vie familiale. Par exemple, des travaux antérieurs menés à partir des données de l'ELDEQ et de l'ELNEJ ont montré que la séparation des parents pouvait contribuer à augmenter, à tout le moins à court terme, les symptômes d'anxiété-dépression chez les enfants et cela, même en tenant compte de la dynamique familiale ainsi que de diverses autres caractéristiques mesurées avant la rupture (voir, par exemple, Desrosiers, Cardin et Belleau, 2012 ; Strohschein, 2005). D'autres études laissent croire que certaines répercussions pourraient être différées (Cavanagh et Huston, 2008) ou que les effets associés à chacune des transitions pourraient se cumuler (Fomby et Cherlin, 2007 ; McLanahan, 2004). Toutefois, l'expérience de l'instabilité familiale peut être vécue différemment d'une famille à l'autre selon les ressources disponibles, celles-ci pouvant exacerber ou, au contraire, protéger les enfants des

effets des multiples transitions (Cavanagh et Huston, 2006). Plusieurs recherches montrent que le maintien des contacts avec les deux parents, dans la mesure du possible, et la coopération entre les ex-conjoints constituent des facteurs déterminants de l'adaptation des jeunes à la séparation (Cox, Paley et Harter, 2001 ; St-Jacques et Drapeau, 2008). Or, les données de l'ELDEQ révèlent qu'environ 16 % des mères ont déclaré que le climat de la relation avec le père de l'enfant était mauvais ou très mauvais, tandis que 25 % ont indiqué n'avoir aucun contact avec lui. Par ailleurs, parmi les jeunes de 17 ans dont les parents ne vivaient pas ensemble, près d'un sur quatre (23 %) avait seulement des contacts occasionnels avec son père, tandis qu'environ un sur cinq (18 %) ne le voyait jamais, ces proportions étant plus élevées que dans la période suivant immédiatement la séparation ou la naissance (pour les jeunes nés hors union).

Comme d'autres travaux l'ont montré auparavant (Cyr et collab., 2011 ; Juby et autres, 2007 ; Pelletier, 2016 ; Trinder, 2010), les arrangements de garde adoptés au moment de la séparation jouent un rôle essentiel dans la suite du parcours. Ainsi, parmi les jeunes visés par la présente étude qui partageaient leur temps d'habitation entre leurs deux parents au moment de la séparation, environ un sur cinq (19 %) voyait peu ou pas son père à 17 ans comparativement à 50 % pour ceux qui vivaient seulement avec leur mère à ce moment. Par ailleurs, de façon générale, la fréquence des contacts entre le père et l'enfant était associée positivement au soutien financier fourni pour l'enfant et au degré de satisfaction de la mère concernant l'implication parentale et financière du père.

Comme le souligne Pelletier (2016 ; 11), « l'importance que le père accorde au rôle de parent dans sa vie et son identité semble être un des meilleurs prédicteurs de son engagement [parental après la séparation] ». Dans un tel contexte, la poursuite de recherches sur les facteurs favorables à l'engagement paternel et au maintien d'une relation positive entre les ex-conjoints après la rupture apparaît essentielle.

Par ailleurs, pour certains enfants la séparation des parents n'est que la première étape dans un parcours mouvementé. Ainsi, 32 % des jeunes suivis dans le cadre de la présente étude avaient vécu à un moment ou à un autre avec un beau-parent. La recomposition familiale comporte elle aussi souvent son lot de défis, et d'aucuns mentionnent l'importance d'offrir des programmes d'intervention pour soutenir les personnes qui souhaitent s'engager dans une seconde union, les secondes unions étant réputées être plus fragiles que les premières (pour une revue, voir Saint-Jacques et autres, 2016).

La diversification et la complexité des parcours familiaux empruntés durant l'enfance constituent un défi majeur tant pour la recherche que pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, de services et de politiques publiques. Les enquêtes longitudinales prospectives comme l'ELDEQ constituent des sources de données précieuses pour mieux documenter non seulement les transitions familiales vécues par les enfants, mais leurs répercussions sur leur développement et leur adaptation sociale ainsi que sur leur parcours à plus long terme. Malgré sa grande richesse, l'ELDEQ n'est pas exempte de certaines limites. Premièrement, elle exclut les jeunes arrivés au Québec après leur naissance dont les parents pourraient avoir des comportements conjugaux différents. Deuxièmement, bien que des renseignements sur quelques aspects entourant la séparation aient été recueillis lors de certains volets de l'ELDEQ auprès des pères non résidants, les taux de réponse trop faibles obtenus ne permettent pas de dresser un portrait représentatif de leur point de vue. Troisièmement, les petits effectifs d'enfants qui ont emprunté des trajectoires familiales complexes limitent l'analyse des influences complexes et cumulatives des transitions vécues. Enfin, même si les données ont été ajustées pour tenir compte de la perte de répondants avec le temps, il n'est pas exclu que les familles qui ont vécu davantage de changements familiaux soient moins bien représentées dans l'étude, auquel cas nos données pourraient sous-estimer légèrement la mobilité familiale vécue par les enfants (voir Andersson, Thomson et Duntava, 2016).

À cet égard, la tenue d'une nouvelle étude de cohorte comportant un plus grand échantillon d'enfants suivis pendant plusieurs années quant à différents aspects de leur développement constituerait certainement une valeur ajoutée par rapport aux autres sources statistiques pour mieux documenter non seulement les parcours familiaux suivis, mais leurs répercussions à court et à long terme.

Bibliographie

- AHRONS, C. R. (2006). "Family ties after divorce: Long-term implications for children", *Family Process*, vol. 46, n° 1, p. 53-65.
- ANDERSSON, G., E. THOMSON et A. DUNTAVA (2016). *Life-table Representations of Family Dynamics in the 21st Century*, Stockholm University, Demography of Sociology, Demography Unit, 32 p.
- BAUDE, A., et S. DRAPEAU (2016). « Le développement socioaffectif des jeunes en garde partagée et des jeunes en garde principale : une recension systématique des écrits », dans Saint-Jacques, M.-C., C. Robitaille, A. St-Armand et S. Lévesque (dir.) *Séparation parentale, recomposition familiale. Enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 91-112.
- BAUSERMAN, R. (2002). "Child adjustment in joint-custody versus sole-custody arrangements: A meta-analytic review", *Journal of Family Psychology*, vol. 16, n° 1, p. 91-102.
- BONACH, K. (2005). "Factors contributing to quality coparenting: Implications for family policy", *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 43, n° 3-4, p. 79-104.
- BRAVER, S. L., S. A. WOLCHIK, I. N. SANDLER, B. S. FOGAS et D. ZVETINA (1991). "Frequency of visitation by divorced fathers: Differences in reports by fathers and mothers", *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 61, n° 3, p. 448-454.
- CARLSON, M. J., S. S. MCLANAHAN et J. BROOKS-GUNN (2008). "Coparenting and nonresident fathers' involvement with young children after a nonmarital birth", *Demography*, vol. 45, n° 2, p. 461-488.
- CASTAGNER GIROUX, C., C. LE BOURDAIS et P. PACAUT (2016). « La séparation parentale et la recomposition familiale. Esquisse des tendances démographiques au Québec », dans Saint-Jacques, M.-C., C. Robitaille, A. St-Armand et S. Lévesque (dir.) *Séparation parentale, recomposition familiale. Enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 11-34.
- CAVANAGH, S. E., et A. C. HUSTON (2008). "The timing of family instability and children's social development", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 70, n° 5, p. 1258-1270.
- CAVANAGH, S. E., et A. C. HUSTON (2006). "Family instability and children's early problem behavior", *Social Forces*, vol. 85, n° 1, p. 551-581.
- CYR, F. (2006). « La recherche peut-elle éclairer nos pratiques et aider à mettre un terme à la polémique concernant la garde partagée? », *Revue Québécoise de Psychologie*, vol. 27, n° 1, p. 79-113.
- CYR, F. et collab. (2011). *Prévalence de la garde partagée chez les familles québécoises ayant un enfant né en 1997-1998 : profil sociodémographique et psychologique*, Rapport de recherche présenté au ministère de la Justice du Québec, 78 p.
- DESROSIERS, H., J. F. CARDIN et L. BELLEAU (2012). « L'impact de la séparation des parents sur la santé mentale des jeunes enfants », dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2010) – De la naissance à 10 ans*, Institut de la statistique du Québec, vol. 6, fascicule 3, 14 p.
- DESROSIERS, H., et M. SIMARD (2010). « Diversité et mouvance familiales durant la petite enfance », dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2010) – De la naissance à 6 ans*, Institut de la statistique du Québec, vol. 4, fascicule 4, 24 p.
- DRAPEAU, S., M-H. GAGNÉ, M-C SAINT-JACQUES, R. LÉPINE et H. IVERS (2009). "Post-separation conflict trajectories: A longitudinal study", *Marriage and Family Review*, vol. 45, n° 4, p. 353-373.
- DUCHARME, A., et H. DESROSIERS (2008). « La monoparentalité dans la vie des jeunes enfants québécois : une réalité fréquente mais souvent transitoire », *Portraits et trajectoires*, série *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ)*, Québec, Institut de la statistique du Québec, octobre.
- DUCHESNE, L. (2002). « Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 7, n° 1, p. 1-2.
- FOMBY, P., et A. J. CHERLIN (2007). "Family instability and child well-being", *American Sociological Review*, vol. 72, n° 2, p. 181-204.
- JUBY, H., J.-M. BILLETTE, B. LAPLANTE et C. LE BOURDAIS (2007). "Nonresident Fathers and Children: Timing of Parents' new unions and frequency of Contact", *Journal of Family Issues*, vol. 28, n° 9, p. 1220-1245.
- JUBY, H., C. LE BOURDAIS et N. MARCIL-GRATTON (2005). "Sharing Roles – Sharing Custody? Couples' Characteristics and Children's Living Arrangements at Separation", *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, n° 1, p. 157-172.
- JUBY, H., N. MARCIL-GRATTON et C. LE BOURDAIS (2005). *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, rapport de recherche n° 2004-FCY-6F, Ottawa, Ministère de la Justice.
- KELLY, J. B. (2006). "Children's living arrangements following separation and divorce: Insights from empirical and clinical research", *Family Process*, vol. 46, n° 1, p. 35-52.

- KELLY, J. B. (2000). "Children's living arrangements in conflicted marriage and divorce: A decade review of research", *Journal of Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 39, n° 8, p. 963-973.
- LAMELA, D., et B. FIGUEIREDO (2016). "Coparenting after marital dissolution and children's mental health: a systematic review", *Jornal de Pediatria*, vol. 92, n° 4, p. 331-342.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É., C. LE BOURDAIS et V. MARTIN (2009). « Familles et réseau familial extra-résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 1, p. 5-39.
- LE BOURDAIS, C., et É. LAPIERRE-ADAMCYK (2008). « Portrait des familles québécoises à l'horizon 2000. Esquisse des grandes tendances démographiques », dans PRONOVOST, G., C. DUMONT et I. BITAUDEAU (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 71-99.
- LE BOURDAIS, C., E. LAPIERRE-ADAMCYK et A. ROY (2014). « Instabilité des unions libres : une analyse comparative des facteurs démographiques », *Recherches sociodémographiques*, vol. 55, n° 1, p. 53-78.
- LECLAIR, V., A. ST-AMAND et E.-L. BUSSIÈRES (2017). « Que savons-nous sur les facteurs qui influencent la coparentalité postséparation ? », *Que savons-nous ?*, n° 12, p. 1-8.
- LEE, D., et S. MCLANAHAN (2015). "Family structure transitions and child development: Instability, selection, and population heterogeneity", *American Sociological Review*, vol. 80, n° 4, p. 738-763.
- MARCIL-GRATTON, N., C. LE BOURDAIS et É. LAPIERRE-ADAMCYK (2000). "The Implications of parents' conjugal histories for children", *Isuma Canadian Journal of Policy Research*, vol. 1, n° 2, p. 32-40.
- MARCIL-GRATTON, N., et C. LE BOURDAIS (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, 38 p. [Rapport présenté à l'Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants, Ministère de la Justice du Canada].
- MCINTOSH, J., B. SMYTH, M. KELAHER, Y. WELLS et C. LONG (2010). *Post-separation parenting arrangements and developmental outcomes for infants and children. Collected reports*, North Carlton (Victoria), Family Transitions, 168 p.
- MCLANAHAN, S. (2004). "Diverging destinies: How children are faring under the second demographic transition", *Demography*, vol. 41, n° 4, p. 607-627.
- OSBORNE, C., et S. MCLANAHAN (2007). "Partnership Instability and Child Wellbeing", *Journal of Marriage and Family*, vol. 69, n° 4, p. 1065-1083.
- PELLETIER, D. (2016). *Prévalence, déterminants et dynamique des arrangements de temps parental postséparation chez les enfants Québécois nés à la fin des années 1990*, Thèse (Ph. D.), Montréal, Département de démographie, septembre, 258 p.
- RYAN, R. M., et A. CLAESSENS (2013). "Associations between family structure changes and children's behavior problems: The moderating effects of timing and marital birth", *Developmental Psychology*, vol. 49, n° 7, p. 1219-1231.
- RYAN, R., A. CLAESSENS et A. J. MARKOWITZ (2013). "Family Structure and children's behavior", *Focus*, vol. 30, n° 2, p. 11-14.
- SARRAZIN, J., et F. CYR (2007). "Parental conflicts and their damaging effects on children", *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 47, n°s 1-2, p. 77-93.
- SCHAEFFER, N. C., J. A. SELTZER et M. KLAUITTER (1991). "Estimating nonresponse and response bias: Resident and nonresident parents' reports about child support", *Sociological Methods and Research*, vol. 20, n° 1, p. 30-59.
- SMYTH, B. (2004). *Parent child contact and post-separation parenting arrangements*, Research report n° 9, Australian Institute of Family Studies, 419 p.
- ST-JACQUES, M.-C., et S. DRAPEAU (2008). « Dans quel type de familles grandiront les enfants québécois en 2020 ? Un examen de la diversité familiale et des défis qui y sont associés », dans PRONOVOST, G., C. DUMONT et I. BITAUDEAU, avec la collaboration d'É. COUTU (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 101-143.
- ST-JACQUES, M.-C., É. GODBOUT, C. PARENT, S. DRAPEAU, C. ROBITAILLE et A. GHERGHEL (2016). « Les familles recomposées éphémères : analyse de leurs trajectoires et des processus qui les animent et les distinguent », dans SAINT-JACQUES, M.-C., C. ROBITAILLE, A. ST-ARMAND et S. LÉVESQUE (dir.) *Séparation parentale, recomposition familiale. Enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 135-153.
- STROHSCHNEIN, L. (2005). "Parental divorce and child mental health trajectories", *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, n° 5, p. 1286-1300.
- SWEENEY, M. (2010). "Remarriage and Stepfamilies: Strategic Sites for Family Scholarship in the 21st Century", *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3, p. 667-684.
- TRINDER, L. (2010). "Shared residence: A review of recent research evidence", *Child and Family Law Quarterly*, vol. 22, n° 4, p. 475-498.

Notice bibliographique suggérée

DESROSIERS, Hélène, et Karine TÉTREAU, avec la collaboration d'Amélie DURCHARME (2018). « Les trajectoires familiales diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1990 », *Portraits et trajectoires*, [En ligne], n° 23, septembre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-20 [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/portrait-201809.pdf].

À propos de l'enquête

L'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ) est conduite par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) avec la collaboration de différents partenaires. Son objectif principal est de comprendre les trajectoires de vie et de déterminer les facteurs qui, pendant la petite enfance, contribuent à l'adaptation sociale et à la réussite scolaire. Compte tenu de son caractère multidisciplinaire, l'ELDEQ permet de répondre à une multitude d'autres objectifs de recherche portant sur le développement des enfants et des jeunes.

La population visée est composée des enfants (naissances simples) nés de mères vivant au Québec en 1997-1998, à l'exception de ceux dont la mère vivait à ce moment-là dans certaines régions sociosanitaires (Nord-du-Québec, Terres-Cries-de-la-Baie-James et Nunavik) ou sur des réserves indiennes. L'échantillon admissible au suivi longitudinal comptait 2 120 enfants. Les enfants ont fait l'objet d'un suivi annuel de l'âge d'environ 5 mois à l'âge d'environ 8 ans, puis d'un suivi bisannuel jusqu'à l'âge de 12 ans alors qu'ils terminaient leurs études primaires. Par la suite, trois collectes ont eu lieu, soit en 2011, 2013 et 2015, quand la majorité des jeunes étaient en première, troisième et cinquième année du secondaire, respectivement. Une autre collecte a eu lieu en 2017 auprès des jeunes alors âgés d'environ 19 ans.

L'ELDEQ s'articule autour de plusieurs instruments de collecte servant à recueillir l'information sur l'enfant, la personne qui connaît le mieux l'enfant (PCM), le conjoint ou la conjointe de cette dernière, s'il y a lieu, et les parents biologiques non résidents, le cas échéant. À chaque collecte, l'enfant ou le jeune est invité à participer à une ou plusieurs activités, ou encore à répondre à un questionnaire. De la maternelle à la 1^{re} année du secondaire, les enseignantes ou enseignants ont également été sollicités afin de répondre à un questionnaire abordant différents aspects du développement et de l'adaptation scolaire de l'enfant.

Les principaux partenaires financiers de l'ELDEQ sont : le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille, la Fondation Lucie et André Chagnon, l'Institut de la statistique du Québec, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant), l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Des renseignements additionnels sur la méthodologie d'enquête et la source des données sont consultables sur le site Web de l'ELDEQ, aussi connue sous le nom de « Je suis, Je serai », à l'adresse suivante : www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca.

Pour accéder aux fichiers de microdonnées de cette enquête, on peut s'adresser au Centre d'accès aux données de recherche de l'ISQ (CADRISQ) sur le Web (www.stat.gouv.qc.ca/cadrisq) ou par téléphone (514 343-2299).

Ce bulletin est réalisé par la Direction des enquêtes longitudinales et sociales.

Ont collaboré à la réalisation : Julie Boudreault, révision linguistique
Anne-Marie Roy, mise en page
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements : Hélène Desrosiers
Direction des enquêtes longitudinales et sociales
1200, avenue McGill College, 5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone : 514 873-4749, poste 6110
Télécopieur : 514 864-9919
Courriel : contactsante@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2018
ISSN 1913-4460 (version imprimée)
ISSN 1913-4479 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2007

Toute reproduction autre qu'à des fins de
consultation personnelle est interdite sans
l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Avis de révision

Bulletin Portraits & Trajectoires – Numéro 23, septembre 2018

Document révisé le 25 septembre 2018

1. À la page 8, remplacer le dernier paragraphe par celui-ci :

L'âge des jeunes au moment d'expérimenter la vie avec un beau-parent pour la première fois varie selon le parcours qui y a mené. Ainsi, la moitié des jeunes qui sont nés hors union et qui ont ensuite vécu avec un beau-parent ont connu cette situation pour la première fois avant l'âge de 4 ans (âge médian = 3,8 ans) (figure 6). En comparaison, parmi les jeunes ayant connu la vie avec un beau-parent après la séparation de leurs parents biologiques, la moitié a connu cette situation pour la première fois avant l'âge de 7 ans (âge médian = 7,2 ans).